

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE VALREAS**

Séance du 28/05/2024

Nombre de membres en exercice : 11 Date de la convocation : 22 mai 2024
Présents : 7

L'an Deux Mille vingt-quatre et le vingt-huit mai à 16h12, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Valréas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Dominique MALLET, Vice-Présidente en exercice.

Étaient présents : Mmes – MALLET, GENESTON, FOURNOL, MARY, GAGNIERE, JUGE, M. GRUTER.

Étaient excusés : Mmes - DOUX, SERVAN ; M – ADRIEN, DELERUE

Pouvoirs : /

Madame Céline BOUFFET est désignée Secrétaire de séance,

N° 11 /2024 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MARS 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-23 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 18 mars 2024 ;

L'assemblée délibérante ayant été invitée par Madame la Vice-Présidente à présenter des observations, aucune observation n'ayant été formulée, et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 18 mars 2024 ;

Vote : unanimité Pour : 7

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Valréas, le 29 mai 2024,

Pour le Président du CCAS,
Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,
Dominique MALLET

Acte rendu exécutoire dès
Sa réception en Préfecture le : 29/05/2024
Et publication sur le site internet de la mairie de Valréas le :

30/05/2024

